

quelles sont les suites possibles après une main courante?

Par **GOTHERIC**, le **03/11/2008** à **11:27**

Bonjour,

J'ai été victime d'un dépôt de main courante fait par mon ex femme et dans lequel elle a impliqué les enfants. Les enfants m'en ont parlé 2 mois après. Je voudrais savoir s'il m'est possible de porter plainte pour diffamation, atteinte à la vie privée et abus de faiblesse ("utilisation" des enfants à mon insu)?

En vous remerciant pour votre réponse,

Par **Camille**, le **03/11/2008** à **12:00**

Bonjour,

Non. Déjà, une (simple) main courante n'est pas une plainte, donc ne peut avoir aucune suite directe. Ce n'est que l'enregistrement écrit des déclarations d'une personne, dans le seul but de "prendre date" dans le cas d'une éventuelle plainte ultérieure.

Une plainte n'étant pas non plus une déclaration publique, pas de possibilité d'une plainte contre un dépôt de plainte, qui est un droit d'ordre public. Encore moins pour les motifs que vous évoquez.

Vous n'aurez d'ailleurs pas accès au texte de la main courante.

Le "témoignage" de vos enfants n'a aucune valeur dans ce contexte.

Rien ne vous empêche néanmoins de consulter un avocat.

Par **GOTHERIC**, le **03/11/2008** à **12:04**

merci.

Je vais donc consulter mon avocat car cette main courante rentre dans un contexte particulier.

En vous remerciant,

Par **Ishou**, le **03/11/2008** à **17:03**

Bonjour,

Je ne vois pas en quoi une main courante peut vous poser problème car comme l'a dit Camille, ce n'est qu'une déclaration.
Quant à porter plainte, c'est carrément exagéré.

Par **GOTHERIC**, le **03/11/2008** à **17:13**

Certes mais les enfants et leur mère ont posé cette main courante car mes enfants ont pris mon portable pour jouer... En continuant dans les arcanes, ils ont visionné une vidéo intime avec ma femme. Ils en ont parlé à leur mère qui s'est empressée de les emmener à la gendarmerie pour le signaler.

Si vous pensez que porter plainte est excessif, je pense que ce mode opératoire est pour le moins déconcertant. Je ne leur ai pas mis la vidéo sous les yeux. Les enfants ont abusé de ma confiance sous l'influence de leur mère. Ensuite, cela est retourné contre ma nouvelle famille et moi!

Par **Camille**, le **04/11/2008** à **08:03**

Bonjour,

Rien qu'à la lecture de ces quatre lignes, je ne saurais trop vous conseiller d'aller consulter [u:4sghwipo]votre[/u:4sghwipo] "Conseil", puisqu'apparemment vous en avez déjà un, lequel, comme son nom l'indique, en aura sûrement quelques uns à vous donner.

:?

Image not found or type unknown

Par **GOTHERIC**, le **04/11/2008** à **10:35**

merci mais je considère qu'il est bon d'avoir plusieurs approches et plusieurs conseils. D'ailleurs, c'est vous même qui m'avez conseillé dans votre première réponse de voir un avocat...

Mon dernier post était une réponse à Ishou.

Enfin, je suis surpris de lire "quatre lignes".

Pour conclure, j'ai l'impression qu'on juge les pères comme des personnes ayant de mauvaises intentions. Je considérais ce forum comme une sorte de questions réponse ou de conseils. J'ai dû me tromper. Je suis déçu. Je me demande comment vous pouvez ou pourrez aider des personnes ayant commis l'irréparable alors que vous cadrez les réponses de ce forum. Il y a comme une contradiction avec laquelle je prends bien évidemment. Cependant, je comprends désormais mieux vos rappels à la politesse et à la bienséance.

Cordialement,

Par **GOTHERIC**, le **04/11/2008** à **10:49**

..."avec laquelle je prends bien évidemment" de la distance.

Par **Katharina**, le **04/11/2008** à **11:10**

[quote="GOTHERIC":xg2vofyb]Je considérais ce forum comme une sorte de questions réponse ou de conseils. J'ai dû me tromper. Je suis déçu. Je me demande comment vous pouvez ou pourrez aider des personnes ayant commis l'irréparable,[/quote:xg2vofyb]

Si vous aviez bien lu vous auriez d'abord vu qu'il s'agit d'un forum d'entraide entre étudiants, et non pas de conseils aux particuliers, donc nous ne sommes pas là pour aider des personnes ayant commis l'irréparable mais nous sommes là pour répondre aux questions des étudiants au cours de leurs études ...

Et vous conseiller de prendre un avocat est au contraire une preuve de bon sens puisque nous n'avons pas le niveau et que personne d'autre que lui ne saura mieux juger de votre situation "particulière."

Si vous n'acceptez pas la critique je ne vois pas pourquoi vous allez sur des forums.

Par **Stéphanie_C**, le **04/11/2008** à **11:12**

Hop hop hop un petit rappel : ici il s'agit d'entraide étudiante et non pas de consultation juridique gratuite. La réaction de Camille est somme toute normale car ton problème est extrêmement délicat (enfants mêlés à des vidéos intimes), et il serait ensuite bien trop facile de venir nous reprocher nos "mauvais conseils" le cas échéant.

Donc voilà nous avons donné nos pistes mais le meilleur intervenant, pour la suite, est effectivement ton avocat. Rien de mal à t'y renvoyer, c'est ce que nous faisons d'ailleurs lorsque nous estimons que la demande dépasse nos compétences d'entraide (relire la charte à ce propos).

Nous avons bien voulu répondre, alors que nous n'y étions pas obligés, merci de respecter cela.

Par **Camille**, le **05/11/2008** à **10:59**

Bonjour,

Moi, perso, je ne pense pas que ça dépasse trop mes compétences, parce que quand je lis...

[quote="GOTHERIC":2gc4r60u]

Pour conclure, j'ai l'impression qu'on juge les pères comme des personnes ayant de mauvaises intentions. Je considérais ce forum comme une sorte de questions réponse ou de conseils. J'ai dû me tromper. Je suis déçu. Je me demande comment vous pouvez ou pourrez aider des personnes ayant commis l'irréparable alors que vous cadrez les réponses de ce forum. Il y a comme une contradiction avec laquelle je prends bien évidemment. Cependant,

je comprends désormais mieux vos rappels à la politesse et à la bienséance.

[/quote:2gc4r60u]

je ne peux que confirmer mon conseil...

Alors, puisqu'il faut mettre les points sur les i :

1°) Vous vous posez en victime d'une situation dont vous êtes totalement responsable au départ ;

2°) Compte tenu de ce que votre ex-femme a pu en connaître et de la situation qu'on peut deviner, elle a plutôt agi avec mesure, n'ayant pas porté plainte ;

3°) Vu ce que vous envisagez contre elle (et vos enfants, si je comprends bien) et vos réactions excessives sur ce forum, ça ne semble pas être votre cas ;

4°) Vous avez une curieuse conception de la fonction de parent rien qu'en écrivant "les enfants ont abusé de ma confiance" ;

donc je pense qu'un avocat serait le bienvenu pour vous expliquer deux ou trois notions qui ont l'air de vous échapper...

Moi, perso, il ne me viendrait pas à l'idée de mettre des vidéos intimes sur mon portable et je ne le laisserais pas non plus traîner pour que mes enfants jouent avec. A fortiori s'il s'y trouvait des vidéos intimes...

Ce ne sont pas vos enfants qui ont "abusé de votre confiance" mais vous qui avez failli à votre devoir paternel de surveillance et d'éducation.

Et, en fait, vous voulez "faire porter le chapeau" à votre ex-femme en la rendant responsable.

Mais...

[quote="GOTHERIC":2gc4r60u]

Pour conclure, j'ai l'impression qu'on juge les pères comme des personnes ayant de mauvaises intentions.

[/quote:2gc4r60u]

... je suppose que vous avez raison....

Donc, je suppose aussi que vous entretenez d'excellentes relations avec votre ex-épouse (qui est aussi la mère de vos enfants) et que tout ceci va donc bien vite s'arranger...

Par **edmond**, le **05/11/2008** à **18:02**

Bonsoir,

Tout à fait d'accord avec vos interventions Camille.

Enregistrer, sur son portable, des scènes conjugales intimes montre un comportement particulier et un certain côté exhib..

Tout le monde peut, à un moment ou un autre, les visionner à moins que vous ne les fassiez visionner vous même

Vous n'êtes pas sur le bon forum. Posez vous des questions sur vos propres agissements

Par **Camille**, le **06/11/2008** à **12:02**

Bonjour,

[quote="edmond":lu36cbnj]

Enregistrer, sur son portable, des scènes conjugales intimes montre un comportement particulier et un certain côté exhib..

[/quote:lu36cbnj]

A titre perso, ça ne me choque pas outre mesure, chacun fait bien ce qu'il veut.

Par contre, sachant ce qu'on a installé sur son portable...

laisser traîner ce portable alors qu'il y a des enfants dans le secteur ;
qu'en plus on les laisse y toucher sans surveillance ;
alors qu'en plus on est le père ;
qu'en plus on les accuse d'avoir "abusé de sa confiance" en y touchant ;
qu'en plus on "monte sur ses grands chevaux" quand la mère, mise au courant, s'en inquiète ;
et qu'en plus, on dénigre ceux qui vous le font remarquer ;

là c'est quand même "un peu fort de café"...

:roll:

Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **06/11/2008** à **13:42**

Bonjour,

Sur un point : ce sont les parents qui sont responsables des enfants et pas l'inverse.
Juridiquement, ils sont irresponsables.

Je suis également étonnée que la dame n'ait que fait une main-courante.

Pour un tel début de procédure, il n'y a pas lieu de s'inquiéter mais plutôt d'y voir un avertissement : "je suis attentive à ce que mes enfants racontent et ça - les scènes intimes à portée- me semble inacceptable"

Elle vous donne un avertissement somme toutes assez sympa : tenez en compte et soyez vigilant dans les démonstrations de vos ébats.

Il s'agit également, là, de simple respect vis à vis des enfants qui n'ont peut être pas envie de voir ça et qui en ont été sincèrement choqués.

S'il s'agissait de malveillance pure du style "elle a monté les enfants contre moi pour m'espionner", ce ne serait pas qu'une main courante qui aurait été déposée.

Bon courage,

Kem